

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 6 avril 2009 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire suppléante, Marcelle Neville et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire suppléante.

50-04-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-04-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les procès verbaux de la séance tenue le 2 mars 2009 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction du mois de mars 2009 a été déposé et reconnu par le Conseil.

CONSULTATION

La dérogation mineure #DM09-97 est en consultation publique. Le Maire suppléant explique l'objectif de la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de cette assemblée publique tenue ce jour.

52-04-09

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #DM09-97 déposée par Mme Ginette Champagne, propriétaire du lot #269-29 situé au 1 rue Sioui, zone #14H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet d'agrandir la résidence principale à même le garage attaché, qui empiètera de 1,22 m dans la marge de recul avant, soit en ligne avec la galerie existante, alors que le règlement #273, article 6.1.1, et sa grille des spécifications, stipule un minimum de 10,0 m pour la marge de recul avant ;

CONSIDÉRANT la résolution #08-02-2009 de ce Comité et la résolution #28-03-2009 refusant la première demande d'empiètement de 6,0 m dans la marge de recul avant ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure modifiée #DM09-97 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure modifiée #DM09-97.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION La dérogation mineure #DM09-98 est en consultation publique. Le Maire suppléant explique l'objectif de la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de cette assemblée publique tenue ce jour.

53-04-09 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM09-98 déposée par M. Claude Juneau, propriétaire du lot #267P situé sur la rue Juneau, zone #14H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de cadastrer un terrain partiellement desservi d'environ 2980,0 m² ayant comme façade approximativement 28,0 m, alors que le règlement de lotissement #185, article 4.1.1 stipule un minimum de 30,0 m de façade ;

CONSIDÉRANT QUE la rue publique se termine à cet endroit et devient un accès privé par la suite ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure #DM09-98 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM09-98.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION La dérogation mineure #DM09-99 est en consultation publique. Le Maire suppléant explique l'objectif de la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de cette assemblée publique tenue ce jour.

54-04-09 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM09-99 déposée par M. David Hervé et Laurence Bargaud, propriétaires du lot #431-4 situé 340 chemin de Wexford, zone #03AF ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de construire un garage détaché de 9,0 m x 9,0 m qui empiètera 1,8 m dans la marge de recul avant et sera implanté entièrement en cour avant alors que le règlement de zonage #273, article 6.1.1, et sa grille des spécifications, stipule un minimum de 10,0 m pour la marge de recul avant et l'article 9.2, 17^e paragraphe stipule qu'un tel bâtiment doit être implanté en cour latérale ou arrière ;

54-04-09

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte la marge minimale entre un tel bâtiment secondaire et la ligne latérale de 4,0 m ainsi que la marge entre un tel bâtiment et le bâtiment principal d'un minimum de 5,0 m alors qu'il sera implanté à 7,0 m du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure #DM09-99 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM09-99.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-04-09

CONSIDÉRANT les tarifs judiciaires en matière pénale et civile appliqués par la Cour Municipale de St-Raymond en vigueur au 25 février 2009, selon le *Code de Procédure Pénale* pour toutes les contraventions ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, adopter ces tarifs judiciaires pour application lors de l'émission de contraventions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte et applique le tableau de tarifs judiciaires en matière pénale et civile selon le *Code de Procédure Pénale*, Chapitre C-25.1, r.2 tel que soumis par la Cour Municipale de St-Raymond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56-04-09

CONSIDÉRANT la résolution #04-01-2008 acceptant en principe le plan d'ensemble d'avant-projet, avec modifications, du prolongement des rues de Tyrone, rue O'Hearn, rue Hodgson ainsi que deux nouvelles rues à être ouvertes ;

CONSIDÉRANT la résolution #04-01-2008 demande des modifications relatives aux fossés de drainage à l'arrière de la rue O'Hearn, soit la nouvelle rue indiquée sur la présente, ainsi qu'à la zone tampon demandée pour le bassin de rétention ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du cadastre pour l'ouverture de la rue de Tyrone, Phase III fut arrêtée par le client le 14 janvier 2008 ;

56-04-09

CONSIDÉRANT QUE la firme 9116-7957 Québec Inc., M. Sylvain Boisvert demande une modification du plan d'ensemble afin d'ouvrir un nouveau développement débutant par le chemin de Dublin au lieu de la rue de Tyrone ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau plan d'ensemble d'avant-projet par le propriétaire démontre la fin de la rue de Tyrone, la rue transversale qui joint le développement de la rue Hodgson ainsi que le sentier piétonnier de la nouvelle rue vers le développement de la rue de Bretagne ;

CONSIDÉRANT le Règlement #368 adopté le 7 juillet 2008 relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe le nouveau plan d'ensemble d'avant-projet du prolongement des rues de Tyrone, rue O'Hearn et rue Hodgson ;

QUE la résolution #04-01-2008 fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici tout au long reproduite ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au propriétaire de respecter les demandes de modifications de 2008 ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe la demande d'ouverture d'une nouvelle rue au coin du 273 chemin de Dublin ;

QUE la Municipalité de Shannon désigne la nouvelle rue sous l'odonyme « rue O'Shea » ;

*QU'*une demande d'officialisation du nouveau odonyme soit adressée à la Commission de la toponymie du Québec ;

ET QUE la Direction générale des élections et la MRC de La Jacques-Cartier soient avisées de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #378 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #273 AFIN DE PERMETTRE EXCLUSIVEMENT DANS LA ZONE 17CH L'USAGE DE BAR AVEC SPECTACLE SANS NUDITÉ, BAR SPORTIF ET RESTO BAR SUR TERRASSE EXTÉRIEURE »

AVIS DE
MOTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement #380 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 22.3 DU RÈGLEMENT DE P.I.I.A #341 AFIN DE REFORMULER LES RÉFÉRENCES AUX GABARITS DANS LA ZONE 17CH »

57-04-09

CONSIDÉRANT la nomination de M. Stéphane Vachon comme contremaître par intérim, résolution #185-11-2008 ;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour les postulants au poste de contremaître, dont la date limite était le 14 novembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Stéphane Vachon « contremaître » de la voirie et des travaux publics à raison de 40 heures par semaine ;

ET QUE la rémunération soit selon l'échelle #5 de l'échelon salarial établi pour le contremaître.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

58-04-09

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher des saisonniers à la voirie pour la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche MM. André Girard et Alain Dubé comme saisonniers, à raison de 40 heures maximum par semaine et selon un horaire de base sur appel ;

ET QUE chaque employé soit intégré à un niveau d'échelle salariale, payé à un taux horaire, selon ses années et mois d'embauche consécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-04-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mme Micheline Vallières comme horticulteur pour la période estivale 2009 ;

ET QUE l'employée soit intégrée à un niveau d'échelle salariale, payé à un taux horaire, selon ses années et mois d'embauche consécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-04-09

CONSIDÉRANT l'embauche M. Eric Gaudreau comme journalier temporaire, résolution #205-12-2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un contremaître par intérim laisse le service des travaux publics avec un manque de personnel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Eric Gaudreau comme « journalier permanent » affecté à la voirie et aux travaux publics à raison de 40 heures par semaine ;

QUE la rémunération soit selon l'échelle #6 des échelons salariaux établis ;

ET QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, dès son éligibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-04-09

CONSIDÉRANT la résolution #87-04-2008 octroyant un contrat d'un (1) an pour le service d'entretien du réseau d'éclairage public des rues à Gebourg Construction ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service sera échu le 1^e mai 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle le contrat de service d'entretien de 607 luminaires du réseau d'éclairage public des rues avec Gébourg Construction Inc. pour une période d'un (1) an, jusqu'au 1^e mai 2010 au coût annuel de 13 320.\$, taxes en sus, et renouvelable, pour un (1) an additionnel ;

QUE s'il y a ajout de luminaires, ils seront facturés en surplus au prorata du contrat, soit 22.00\$ par luminaire par année ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Marcelle Neville, Maire suppléante et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat de service pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-04-09

CONSIDÉRANT la résolution #33-03-2009 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour le scellement de fissures sur la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues :

Enduits S.M. Inc.	1.90\$ du m.lin. à plus de 2000,0 m.lin.
Scellements J.F. Inc.	2.25\$ du m.lin. à 5000,0 m.lin.

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics estime qu'environ 2000,0 m.lin. sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Enduits S.M. Inc. Inc. pour le scellement de fissures sur la chaussée, tel que soumissionné, au coût de 1.90\$ le mètre linéaire, taxes en sus, sur une distance d'environ 5000,0 mètres linéaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

63-04-09

CONSIDÉRANT la résolution #33-03-2009 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour le balayage des rues sur une distance d'environ 60 km incluant l'équipement d'un balai aspirateur ainsi que les boyaux vide-puisard afin de minimiser la poussière ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues :

Les Entreprises Trema Inc.	89.\$ l'heure
Charles Trudel Inc.	110.\$ l'heure

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics estime 25 à 30 heures sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues sur une distance d'environ 60 km, tel que soumissionné, au coût de 89.\$ l'heure, taxes en sus, pour environ 25 à 30 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-04-09

CONSIDÉRANT la résolution #33-03-2009 autorisant l'appel d'offres, par invitation, pour le marquage sur la chaussée ;

64-04-09

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues :

Ligne Maska Inc.
Gonet B. G. Inc.

5 966.57\$, taxes en sus
6,633.\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux publics a émis une liste des travaux de marquage qui fait partie intégrante de la présente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Ligne Maska Inc. pour le marquage sur la chaussée, tel que soumissionné, au coût de 5 966.57\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-04-09

CONSIDÉRANT la résolution #32-03-2009 autorisant la vente, par encan, du surplus des équipements ;

CONSIDÉRANT l'avis de cette vente dans le journal local le *Shannon Express* de mars 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte les plus hauts soumissionnaires suivants :

LOT#	ÉQUIPEMENT	ENCHÈRE DE DÉPART	QTÉ	Nom	Prix
2	Cylindres d'air	50.\$/unité	6	Plongée Nautilus	25.\$/unité
3	Système de filtration d'air	250.\$	1	Plongée Nautilus	250.\$
6	Souffleur 1 vise	1 000.\$	1	Monique Gauthier	600.\$
7	Remorque	500.\$	1	Patrick Drolet	565.\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

66-04-09

CONSIDÉRANT QUE le lot #406 du cadastre de la paroisse de Ste-Catherine, bureau d'enregistrement de Portneuf, est sous l'autorité du *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune* en vertu de l'article 3 relatif au règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour usages d'utilité publique de la *Loi sur les terres du domaine de l'État*, (L.R.Q., c. T-8.1) ;

CONSIDÉRANT QUE sur ce lot, situé sur le territoire de la Municipalité de Shannon, existe une plantation de pins blancs d'une qualité et beauté exceptionnelles ;

66-04-09

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de préserver cette plantation d'arbres qui date des années 1940 ;

CONSIDÉRANT QUE cette plantation est voisine du parc municipal et qu'une piste de raquette et de ski de fond la traverse déjà ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon réitère sa demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'étudier la possibilité d'acquérir ladite pinède afin de la protéger et d'y conserver les infrastructures de loisirs à but non lucratif ;

ET QUE la Municipalité de Shannon mandate le Coordonnateur des Travaux Publics, M. Sylvain Vézina, à préparer ladite demande pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

67-04-09

CONSIDÉRANT QUE le festival d'hiver annuel *Winterfest* existe depuis trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le comité 2009 recommande au Conseil l'établissement d'un « comité permanent » pour la continuité du festival ;

CONSIDÉRANT QUE le comité 2009 recommande au Conseil la nomination d'un conseiller responsable ainsi que d'une secrétaire pour siéger sur ce Comité permanent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde le statut de « Comité organisateur permanent du *Winterfest* de Shannon » aux membres actuels du comité 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68-04-09

CONSIDÉRANT la soumission de ResQtech Systems Inc. pour la fourniture de pièces d'appareils respiratoires ainsi que 10 nouveaux cylindres ;

CONSIDÉRANT la nouvelle norme des masques protecteurs pour combattre des incendies ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

68-04-09

QUE la Municipalité de Shannon accepte la soumission de ResQtech Systems Inc. pour la fourniture de 4 pièces afin amélioré les appareils respiratoires de S2 à S3 à 95.\$ chaque, 4 pièces afin amélioré les appareils respiratoires de S3 à S6 à 2,650.\$ chaque et 10 cylindres à 1,500.\$ chaque pour un coût total de 25,980.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

69-04-09

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil le 15 février 2001 visant la détermination à long terme d'une solution pour l'alimentation en eau potable de ses résidents, résolution #31-02-2001 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de recherche en eau réalisés au cours des années 2005, 2006 et 2007 ont permis l'aménagement de trois (3) puits pouvant permettre un approvisionnement en eau souterraine potable ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'approvisionnement en eau potable requiert la construction d'un réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède actuellement aux activités en vue de l'acquisition des propriétés requises pour compléter l'obtention du certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP référence #7311 03-22020-22) et référence résolution #104-06-2001 ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des propriétés consiste à acquérir des parties de terrain représentant l'aire de protection immédiate autour des puits de même qu'un terrain pour la construction du réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces propriétés requiert une description technique en vue de définir un cadastre d'acquisition et en vue d'établir un acte notarié pour compléter l'achat desdites parties de terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate Vaillancourt, Savoie arpenteur-géomètre pour la préparation d'une description technique ainsi que le dépôt d'un cadastre officiel requise à la procédure d'acquisition desdites propriétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La liste des correspondances reçues durant le mois de mars 2009 a été déposée et reconnue par le Conseil.

70-04-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu que les comptes suivants soient payés :

A.P.O.M. – adhésion	105.00\$
Admini-Gestion Inc. – mise à jour informatique	28.22
Adsum – publicités	1 457.21
Agence du Revenu du Canada – DAS février.....	8 874.83
Alain Castonguay – administration – janvier & février.....	1 003.75
Archambault – livres.....	133.09
Axco – contrat de déneigement – 3 ^e versement	39 783.07
Bayard Canada Inc. – abonnements.....	345.25
Bell Canada – deux mois	3 771.94
Bell Mobilité – cellulaires.....	425.06
Bernard Gagné – allocation – deux mois	1 297.34
Bétonel – peinture	462.09
Bijoutier M. Millette Enr. – gravures	20.88
Brassardburo – fournitures de bureau	377.96
Brigitte Olivier – remboursement de ses dépenses	52.27
Buffet St-Emile – réunion spéciale	126.26
Bureautique Lacouline Inc. – encre pour timbreur	224.62
C.S.S.T. – cotisation 2009.....	24 232.62
Camions Freightliner Québec Inc. – maintenance – camion	374.97
Canac Marquis Grenier – entretien et fournitures	341.55
Canadian Tire – achats outils pour cours de vitrail	60.92
Carrosserie D.P. – réparations.....	2 257.49
Cash – kilométrage, lettres recommandées, etc.....	128.33
Centre Mécanique Shannon – réparations	276.96
Chronicle Telegraph – publicité.....	33.86
Clément Bédard.....	395.21
Clive Kiley – allocation – deux mois.....	3 892.00
Compugen – renouvellement – Symantec.....	276.21
Dave Rousseau – prévention – janvier & février.....	504.00
Deschênes & Fils – pièces pour aqueduc.....	153.90
Detroit Diésel-Allison – réparations camion incendie.....	3 113.91
Développement Sylmar Inc. – contribution	4 874.00
Distrix Inc. – fournitures.....	644.97
E.B.Q.M. – achat télécopieur	1 782.30
Échafaudage Falardeau Inc. – équipement	2 038.52
École nationale des pompiers – examens	767.00
Éditions Tricycle – renouvellement.....	25.96
Entreprises J-F Quesnel – réparations – pavillon des arts	166.50
Enviram – honoraires professionnels.....	1 769.30
Équipement L.A.V. Inc. – pièces pour machinerie	223.64
Équipements Vision – équipement pour nouveau camion.....	6 767.93
Eric Blais – divers travaux.....	437.00
Ethier Avocats Inc. – honoraires professionnels.....	3 477.21
F.Q.M. – messagerie.....	45.58
Fernand Dufresne Inc. – essence et propane.....	346.31
Flash Géomatique – rencontres – géomatique	293.48
G.L.P. Paysagistes Inc. – déneigement au centre communautaire	1 103.35
Gaudreau Environnement Inc. – location – bac de recyclage	99.34
Gébourg – entretien – lampadaires.....	1 579.62
Génératrice Drummond – réparations poste 29.....	362.61
Germaine Pelletier – réunion urbaniste et divers	141.20
Groupe Altus – honoraires	67.73
Home Depot – outils et fournitures pour les parcs.....	310.91
Hydro-Québec	16 521.93
Industrie Canada – renouvellement – radiocommunication.....	999.00
Innovative Surface Solutions Canada – sel, etc.....	1 031.01
Jacques Poulin – honoraires professionnels.....	3 028.38
Jean-Marc Pageau – contrats d'entretien	1 809.26
John Meunier – pièces pour aqueduc	87.54
La Boîte à Muso – animation.....	203.85
Laboratoires de Canalisations Souterraines Inc. – étude	2 031.75
Les Extincteurs W.T. & Fils Inc. – entretien	129.18
Lucie Laperle – allocation – deux mois.....	1 297.34

	M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour	2 380.05\$
	Marc Gagnon – divers travaux	713.00
	Martin Tanguay – programme PEP.....	322.00
	Maxxam – analyses d'eau.....	1 235.42
	Merrill Allard Inc. – essence	2 362.31
	Ministère des Ressources naturelles – terrains MRNF – aqueduc.....	28.22
	Ministre des Finances – certification autorisation station pompage	4 100.00
	Neopost – modification – balance	416.74
	Normand Légaré – allocation aux cadres	150.00
	Orizon Mobile – système de communication	177.78
	PageNet – pagette	11.18
	Patates Plus	23.34
	Patrick Feeney – divers travaux.....	161.00
	Pièces d'autos Sylvain Houde – pièces	94.20
	Pierre Pageau – kilométrage – formation aqueduc.....	31.50
	Plamondon Camquip Ltée. – pièces pour camions	372.05
	Pneus Belisle Québec Inc. – réparations – Kubota	620.70
	Postes Canada – lettres et Shannon Express	312.17
	Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine – fournitures	104.52
	Quincaillerie Durand – fournitures pour chalet et entretien foyer.....	278.36
	R.M. Leduc & Cie. – fournitures	191.12
	Raymond Robitaille Excavation Inc. – sable & sel.....	180.60
	Receiver General – compteur eau – complexe.....	56.60
	Registre Foncier – avis de mutation.....	27.00
	Reliance Protectron – surveillance d'alarmes.....	435.76
	Réseau Biblio – entretien accès Simba & fournitures.....	1 669.49
	Reseau de Transport de la Capitale – contrat – mars	53 200.37
	Restaurant Normandin – parcs	100.00
	Restaurant St-Hubert – caucus et réunion.....	218.48
	Revenu Québec – DAS février.....	20 179.69
	ResQTech – calibration.....	1 996.84
	Sablrière Drapeau – stationnements, etc.....	123.57
	Shannon Express – février et mars.....	5 038.17
	Shaun Feeney – divers travaux	437.00
	Signalisation Lévis Inc. – panneaux de signalisation.....	261.76
	SM Sport Inc. – pièces	76.20
	Société de l'assurance automobile Québec – immatriculations.....	8 383.00
	Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf – subvention.....	13 750.00
	Solution Techno-Lub Inc. – programme entretien.....	3 336.74
	Trudel & Piché – 1 ^e versement – achat d'un tracteur.....	6 582.54
	Vaillancourt, Robitaille, arpenteurs – correction cadastrale.....	891.56
	Ville de Québec – boues de fosses septiques	124.00
70-04-09	TOTAL	<u>280 149.50\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

71-04-09

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (LRQ c. C-47), la Municipalité a le pouvoir de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques où il y a présence de carrières et de sablières ;

CONSIDÉRANT la tarification imposée par le Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, #373 adopté le 10 novembre 2008 ;

71-04-09

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge approprié la mise en place d'une réserve financière comme moyen pour que les contribuables n'aient pas à subir, à un moment ou l'autre, une fluctuation importante du fardeau fiscal qu'ils assument annuellement pour profiter de différents services municipaux et le maintien de la qualité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la création d'une réserve financière à même les revenus dudit Règlement #373 ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise Mme Dale Feeney, Directrice Générale à établir un compte de banque spécial pour recevoir les deniers de la présente ;

ET QUE la Municipalité de Shannon nomme le maire, Clive Kiley et Dale Feeney, Directrice Générale comme signataires du compte de banque spécial de la réserve financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION *CONSIDÉRANT QUE* pour les trois (3) prochaines années, c'est sous le thème « *Je choisis la forêt pour étudier, pour travailler et pour bouger* » que le Mois de l'arbre et des forêts est lancé ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle thématique laisse entendre une grande admiration pour la forêt car elle est au cœur même de notre vie sociale ;

*CONSIDÉRANT QU'*une des façons par excellence de célébrer le *Mois de l'arbre et des forêts*, est de planter un arbre ;

EN CONSÉQUENCE, le Maire et les conseillers de la **MUNICIPALITÉ DE SHANNON proclament** le mois de mai « *Mois de l'arbre et des forêts 2009* ».

PROCLAMÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné lève la séance ordinaire à 20h35.

Marcelle Neville,
Maire suppléant

Germaine Pelletier,
Sec.-Trésorière Adjointe